

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal ARASMAC, séance du 23 septembre 2021

Président : M. Andreas Sutter,
Secrétaire : Mme Isabelle Muller

Dans sa séance ordinaire du jeudi 23 septembre 2021 à Tolochenaz, le Conseil Intercommunal de l'Association Régionale de l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC)

- Vu le préavis du CODIR 2/09-2021 relatif au budget pour l'année 2022
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A décidé d'approuver :

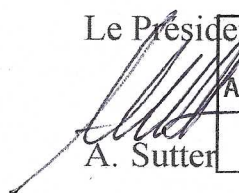
Les budgets de l'exercice 2022 relatifs aux buts principaux :

- Centre Social Régional – Revenu d'Insertion – (CSR-RI),
- Agences d'Assurances Sociales (AAS),
- Centre Régional de Décisions (CRD),

Les budgets 2022 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance :

- Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA),
- Accueil Familial de Jour (AFJ).

Le Président : ARASMAC La Secrétaire :

 ARASMAC p.a. CENTRE SOCIAL REGIONAL
MORGES-AUBONNE-COSSONAY
Rue de Couvaloup 10 - CP 982
1110 Morges 1 I. Muller

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL RESEAU AJEMA

Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 23 septembre 2021, à 19h00
à Tolochenaz

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, Président

Secrétaire : Mme Isabelle Muller

Décisions des communes membres du réseau AJEMA :

Dans le cadre du préavis N° 3/09.2021 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA » UAPE Les Pand'amis

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC, réseau AJEMA

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

- D'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de l'UAPE Les Pand'amis,
- D'accepter la création de 36 places parascolaires supplémentaires dès le 1^{er} novembre 2021,
- D'approuver et de porter aux comptes 2021 les montants suivants, en sus des montants prévus au budgets 2021 :
 - a) CHF 1'601.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b) CHF 1'601.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
- D'approuver et de porter au budget 2022 les montants suivants, en sus des montants du préavis 03/09.2021 :
 - a) CHF 89'252.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b) CHF 89'252.00 compte 3535.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures

Le Président :


A. Sutter

La Secrétaire :


I. Muller

ARASMAC
p.a. CENTRE SOCIAL REGIONAL
MORGES-AUBONNE-COSSONAY
Rue de Couvaloup 10 - CP 982
1110 Morges 1